

JEU CONCOURS KIDS PARC 2020

Article 1 : Organisation du jeu

La société TO-CLIMB (RCS 802372714) ci-après dénommée CLIMB UP LESQUIN organise un tirage au sort intitulé "JEU CONCOURS KIDS PARC" dans le cadre d'un jeu concours publicitaire.

Article 2 : Objet du jeu

Ce jeu est gratuit et sans obligation d'achat. Les 5 gagnants se verront offrir un lot de 2 places pour Kids Parc 2020. Un tirage au sort désignera les gagnants parmi les participants. Les participants devront "liker" le post Facebook, taguer la personne de leur choix et "liker" la page Facebook de la salle Climb Up de Lesquin. La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve des participants du présent règlement dans son intégralité.

Article 3 : Date et durée

Le Jeu se déroule du 10/02/2020 au 12/02/2020 inclus. Le tirage au sort aura lieu le 13/02/2020. L'organisateur se réserve la possibilité de prolonger la période de participation et de reporter toute date annoncée.

Article 4 : Conditions de participation & validité de la participation

4-1 Conditions de participation

Ce jeu est ouvert à toutes les personnes majeures disposant d'un compte facebook et travaillant au sein d'une équipe. Ne sont pas autorisés à participer au Jeu, toute personne ayant collaboré à l'organisation du Jeu ainsi que les membres de leurs familles directes respectives, les salariés de l'organisateur ou sous-traitants de l'organisateur et de ses sociétés affiliées.

Les participants devront "liker" le post Facebook, taguer la personne de leur choix et "liker" la page Facebook de la salle Climb Up de Lesquin.

4-2 Validité de la participation

Toute participation au Jeu sera considérée comme non valide si le post et la page sont likés après la date de fin du jeu ou si le participant ne tagge personne en commentaire du post. L'organisateur se réserve le droit d'éliminer du tirage au sort tout participant qui ne respecterait pas le règlement.

Article 5 : Désignation des gagnants

Le jeu concours prendra fin le 12/02/2020 à 23h59 et le tirage au sort aura lieu dans les jours qui suivent. Il sera organisé à Lesquin par le responsable du jeu concours.

Tout bulletin contenant une fausse déclaration ou une déclaration erronée et/ou incomplète et/ou ne respectant pas le présent règlement, tiré au sort sera considérée comme nulle et entraînera la désignation d'un autre participant par un nouveau tirage au sort.

Article 6 : Désignation des Lots

Un tirage au sort sera organisé et désignera 5 gagnants. Les 5 lots sont identiques, à savoir, 2 places pour Kids Parc 2020. L'événement Kids Parc aura lieu au Grand Palais de Lille du 17 au 23 février 2020 inclus.

Article 7 : Information ou Publication du nom des gagnants

Les noms des gagnants seront mis en ligne à partir du 13/02/2020.

Article 8 : Remise ou retrait des Lots

Les gagnants du tirage au sort seront informés par l'organisateur au moyen de Facebook Messenger. Si pour tout autres raisons liées à des problèmes techniques ne permettant pas d'acheminer correctement le courriel d'information, l'organisateur ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable. De même, il n'appartient pas à l'organisateur de faire des recherches de coordonnées de gagnants ne pouvant être joints en raison d'une adresse électronique invalide ou illisible, ou d'une adresse postale erronée.

Les lots seront à retirer à l'accueil de la salle de Climb Up Lille Lesquin, 110 rue Jean Jaurès, 59810 Lesquin

Lots non retirés :

A l'issue de la date du 22/02/2020, si les lots n'ont pas été utilisés, leurs délais d'utilisation ne pourront pas être prolongés. Les gagnants injoignables ne pourront prétendre à aucun lot, dédommagement ou indemnité de quelque nature que ce soit. En outre, les lots ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'une quelconque contestation de la part des gagnants, ni d'un échange ou de toute autre contrepartie de quelque nature que ce soit.

Article 9 : Responsabilité

Le Participant reconnaît et accepte que la seule obligation de l'organisateur au titre du Jeu est de soumettre au tirage au sort les bulletins de participation recueillis, sous réserve que sa participation soit conforme aux termes et conditions du Règlement, et remettre les lots aux gagnants, selon les critères et modalités définis dans le présent Règlement.

L'organisateur ne saurait être tenu responsable, sans que cette liste soit limitative de toute défaillance technique, matérielle ou logicielle de quelque nature que ce soit, les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau et l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels. La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet tant en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, que pour interroger ou transférer des informations.

Article 10 : Cas de force majeure / réserves

La responsabilité de l'organisateur ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le jeu devait être modifié, écourté ou annulé.

L'organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'il jugera utile, relative au respect du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant effectué une déclaration inexacte ou mensongère ou fraudée.

Article 11 : Litiges

Le Règlement est régi par la loi française. Toute difficulté d'application ou d'interprétation du Règlement sera tranchée exclusivement par l'organisateur. Il ne sera répondu à aucune demande ou réclamation téléphonique concernant l'application ou l'interprétation du présent règlement. Toute contestation ou réclamation relative au Jeu et au tirage au sort devra être formulée par écrit à l'adresse suivante Climb Up Lille Lesquin, 110 rue Jean Jaurès, 59810 Lesquin

Aucune contestation ne sera prise en compte huit jours après la clôture du Jeu.

Article 14 : Consultation du règlement

Un exemplaire du présent règlement est disponible et consultable pendant toute la durée du Jeu sur le site internet de l'organisateur (<https://lille-lesquin.climb-up.fr/>). Une copie du règlement sera adressée gratuitement sur simple demande écrite adressée à l'organisateur par courriel à lille-lesquin@climb-up.fr